

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	36 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	50
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

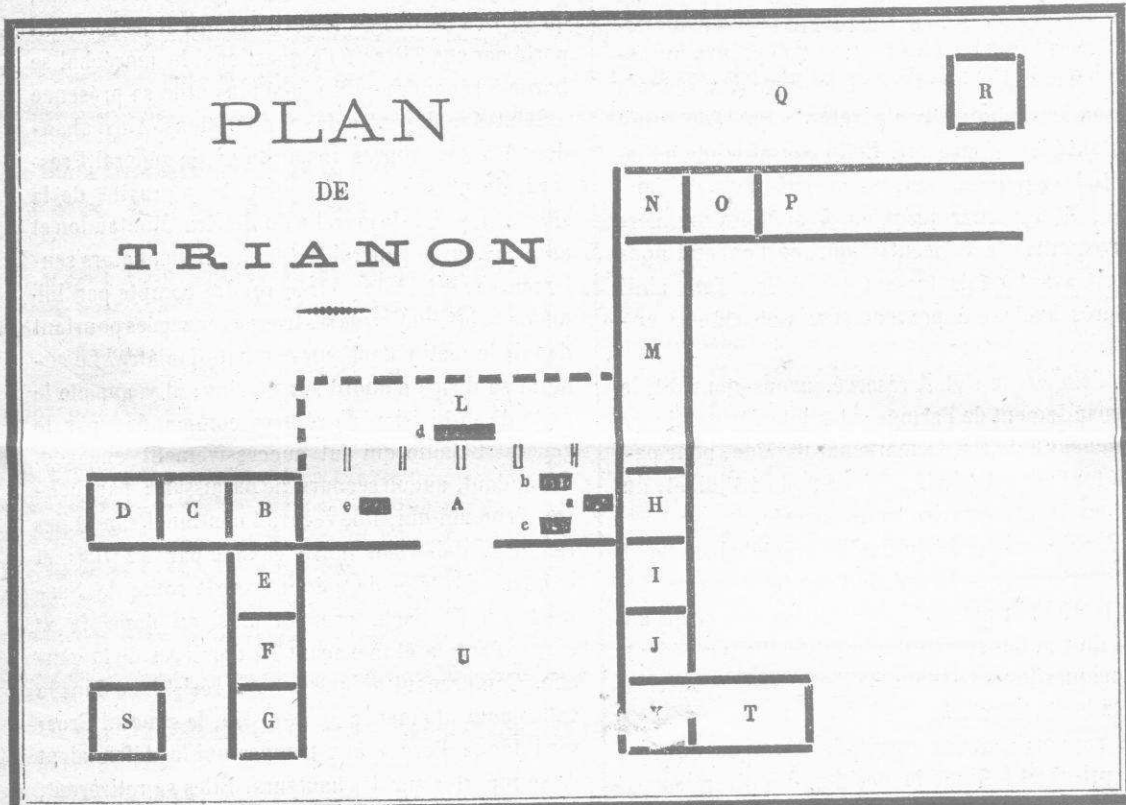
8 Septembre 1873.

A partir d'aujourd'hui, nous publierons *in extenso* le compte-rendu du PROCÈS BAZAINE, et nous ne négligerons rien pour le rendre le plus complet et le plus attrayant possible.

Nous donnons le plan du Grand-Trianon, afin que le lecteur puisse se rendre compte des lieux où se dérouleront les divers incidents de cette cause célèbre.

L'Echo Saumurois se vend au numéro, au bureau du journal. On pourra également prendre des abonnements pour la durée du Procès.

## PROCÈS BAZAINE



## LÉGENDE :

- |  |  |
|--|--|
| A. — Prétoire.   | I. — Salle des délibérations.                |
| a. — Ministère public.   | J. — Appartement inoccupé.                   |
| b. — Banc de l'accusé.   | K. — Pavillon du duc d'Aumale.               |
| c. — Banc des avocats.   | L. — Annexe au prétoire.                     |
| d. — Tribune des journalistes.   | M. — Greffe et appartements inoccupés.       |
| e. — Banc des témoins.   | N. — Appartement du maréchal Bazaine.        |
| B. — Salle des témoins à charge.   | O. — id. du colonel Lucioni.                 |
| C. D. — Sans affectation.  | P. — id. du capitaine Mauduit.               |
| E. — Salle des témoins à décharge.   | Q. — Parc de Trianon-sous Bois.              |
| F. — Appartements des officiers de gendarmerie chargés du service militaire. | R. — Poste affecté à la garde du prisonnier. |
| G. — Pavillon du général Pourcet.  | S. — Poste.                                  |
| H. — Salle des Pas-Perdus.   | T. — Poste.                                  |
|  | U. — Cour d'honneur.                         |

## Chronique générale.

Les quelques députés qui se trouvaient à Versailles ces jours derniers sont presque tous revenus à Paris. On pense que les conférences de la commission nommée samedi ont dû commencer. On ne croit pas que le résultat de ses travaux soit connu avant la réunion que doivent tenir les bureaux de la droite le 21 octobre, et il n'est pas probable qu'avant cette époque les députés monarchistes puissent se départir de l'attitude de réserve et de discrétion qu'ils ont gardée jusqu'ici. Le nom du comte Daru est mis en avant pour être le rapporteur de cette commission.

Dans les cercles monarchistes, on espère que les renseignements venus de Frohsdorff faciliteront les travaux. On espère aussi que la visite du duc de Chartres auprès du comte de Chambord, et surtout celle du duc de Nemours qui, par l'autorité dont il jouit dans sa famille et par ses opinions précédentes, a, vis-à-vis du comte de Chambord, une si-

tuation spéciale, pourront asseoir définitivement l'entente.

Le Français affirme que ni le gouvernement ni les représentants de la majorité ne songent en ce moment à hâter la convocation de l'Assemblée.

M. de Pène, dans *Paris-Journal*, donne la liste suivante, touchant une combinaison ministérielle arrêtée dans la réunion du 4 octobre, pour remplacer le cabinet actuel : Affaires étrangères, M. le duc Decazes ; Intérieur, M. Bocher ; Finances, M. Chesnelong ; Justice, M. Depeyre ; Travaux publics, M. Grivart ; Commerce, M. Anisson-Duperron ; Guerre, M. le général Changarnier ; Instruction publique, M. Desjardins ; Marine, l'amiral de Montaignac.

Cette liste comprend trois membres de la droite ; quatre du centre droit et deux membres de la réunion Pradié.

M. de Pène ajoute que la proposition de la restauration de la monarchie, sur la base de la Charte de 1814 modifiée, sera déposée le jour même de la rentrée de l'Assemblée.

\*\*

Le Soir parle d'une réunion de la droite qui aurait été tenue samedi soir à Versailles, et dans laquelle des questions de la plus haute importance auraient été agitées :

- 1° L'opportunité d'une restauration de la royauté ;
- 2° Les bases constitutionnelles et parlementaires sur lesquelles le trône des Bourbons pourrait être assis ;
- 3° La question du drapeau ;
- 4° L'opportunité de la création d'une lieutenance générale du royaume, jusqu'à ce que le souverain ait pris possession de son trône ;
- 5° Les principes d'une loi électorale à présenter à la Chambre ;
- 6° L'opportunité de la prorogation de la Chambre, aussitôt faite la proclamation de la monarchie et votée la loi électorale ;
- 7° La nécessité de l'envoi de délégués de la réunion à Genève (où le comte de Chambord serait arrivé samedi), pour faire connaître au fils du duc de Berry les résultats de la délibération du jour.

Le Soir avoue, d'ailleurs, qu'il ignore les résolutions adoptées.

\*\*

Le Temps donne, sur la mission de M. Combiér à Frohsdorff, les détails suivants que nous reproduisons sous toute réserve :

« M. Combiér, député de l'Ardèche, qui s'était rendu à Frohsdorff après la réunion du 25 septembre, et qui était de retour depuis la veille, a rendu compte à ses collègues de son entrevue avec M. le comte de Chambord.

« Suivant M. Combiér, le comte de Chambord est très-disposé à seconder les désirs des membres de la droite, mais il oppose toujours la même résistance. « C'est la France qui doit aller à lui, et ce n'est pas à lui à aller à la France. »

Le drapeau est toujours la grosse question.

« Le roi, rétabli sur le trône, pourrait prendre le drapeau de la France, mais le prince exilé depuis quarante-trois ans ne peut pas l'accepter. »

« Les membres des quatre réunions ont été d'accord pour rétablir la monarchie, mais avec le drapeau tricolore.

« La réunion, en conséquence des réponses du comte de Chambord, s'est trouvée dans la nécessité de nommer une commission ayant plus d'autorité. Cette commission formulerait un projet définitif qui, après son adoption, serait présenté au comte de Chambord au nom de tous ses amis de tous les groupes.

« M. le duc de Decazes a annoncé à la réunion qu'il avait vu, la veille, M. le maréchal de Mac-Mahon. Celui-ci aurait déclaré qu'il se conformerait aux décisions de l'Assemblée nationale.

« La réunion a décidé qu'il n'y avait pas lieu de convoquer l'Assemblée avant l'époque fixée.

« Plusieurs membres doivent se rendre auprès de M. le comte de Chambord, entre autres M. Saillard, député de l'Ardèche, qui doit partir très-prochainement. »

\*\*

Le bulletin politique du Nord contenait hier deux lignes qu'il est bon de citer :

« Partout à l'étranger, disait le Nord, on regarde déjà l'avènement de Henri V comme un fait accompli. »

La feuille de Bruxelles ajoutait : « C'est en Allemagne surtout que cette éventualité est accueillie avec un défaveur marquée. »

En Allemagne, cela veut dire : dans le cabinet impérial, où cette cause trouve, en effet, un défaveur qui l'honore, et dans les bureaux des journaux à la solde de M. de Bismark.

Mais il y a une autre Allemagne, l'Allemagne catholique et contre-révolutionnaire, où la certitude de l'avènement de Henri V ne provoque pas les mêmes appréhensions. De même en Italie et ailleurs.

On le sait à Berlin, et c'est l'explication de la défaveur dont parle le Nord.

\*\*

Si le chancelier allemand a en Autriche des admirateurs et des partisans, il y compte aussi des adversaires décidés. Voici le jugement que vient de porter sur lui la *Tagespresse*, de Vienne :

« L'Europe se trouve entre Charybde et Scylla. Si Bismark restait, une nouvelle guerre serait inévitable. Les intrigues et les trames ne peuvent avoir qu'une issue sanglante.

« Qui saura dire quel but poursuit cet homme ? Une chose sûre, c'est qu'il ne s'arrêtera pas dans son chemin. Il est poursuivi par le même démon qui a poussé Napoléon jusque dans les steppes de la Russie.

« Peut-être que sa fantaisie lui fait entrevoir les mêmes chimères qui ont déjà ébloui Wallenstein. Si les apparences ne mentent pas, la Prusse, et avec elle l'Allemagne, sont poussées sur nous.

« Que ses partisans et adorateurs mentent tant qu'ils voudront, l'Autriche ne sera délivrée de son plus grand cauchemar que le jour où Bismark sera renvoyé. »

\*\*

Un correspondant parisien affirme, comme le tenant d'une source très-sérieuse, que les monarchistes se seraient décidés à tenter ce coup d'audace à la suite d'une « concession » capitale que viendrait de faire le comte de Chambord. La question du drapeau serait arrangée. Henri V renoncerait au drapeau blanc et accepterait le drapeau tricolore, non-seulement pour l'armée, mais pour sa maison elle-même.

\*\*

On donne pour chose décidée que les mouvements de troupes annoncés dernièrement par le *Moniteur de l'armée* et fixés aux environs du 20 octobre seraient ajournés jusqu'à nouvel ordre.

Le *Journal de Lyon* confirme cette nouvelle et donne pour motif de cette décision qu'on ne veut pas que l'emplacement, la composition et le commandement des troupes soient modifiés dans une époque de crise.

\*\*

Il y a quelques jours, un des députés de l'extrême gauche écrivait au rédacteur en chef d'un journal républicain de la Haute-Garonne les mots suivants :

« Soutenez à outrance la candidature de M. de Rémusat, et faites ressortir toutes les

brillantes qualités de ce vieil ami de M. Thiers. »

Le rédacteur en chef a répondu par ces simples mots :

« Je tâcherai de faire ce que vous me dites ; mais ce sera difficile, car, lors de l'élection Barodet, et suivant du reste votre conseil, notre journal a dit bien du mal de M. de Rémusat. »

\*\*\*

Les journaux annoncent la mise en faillite de la Société du journal *la Cloche*.

Quelques mots sur la défunte feuille de M. Ulbach :

La *Cloche* devint journal quotidien le 17 septembre 1868. Une malheureuse coïncidence paralysa son essor... La *Marseillaise* était née le même jour qu'elle, et, dame, comme c'était Rochefort qui la dirigeait, on courut à Rochefort.

La *Cloche* eut cependant deux moments de grande splendeur, où son tirage atteignit trente-cinq mille exemplaires.

Ce fut lorsqu'elle publia la traduction du roman de Garibaldi, la *Domination du moine*, et au moment du procès du prince Pierre Bonaparte.

Depuis, elle avait végété, jusqu'au jour où elle mourut entre les mains de MM. de la Haranne et Gabriel Hugelmann.

\*\*\*

Plusieurs conférences ont eu lieu depuis le 2 octobre, au ministère du commerce, au sujet de la délicate question des huiles minérales. Ces conférences ont été provoquées par l'envoi d'une note du cabinet britannique, demandant au gouvernement français de consentir au règlement immédiat de cette question.

Demain, lundi, la réponse du gouvernement français doit être remise à l'ambassade anglaise et envoyée à Londres. C'est par voie de correspondance que les points en litige, et qui remontent à l'impôt mis sur les matières premières par M. Thiers, seront traités entre les deux gouvernements. Une fois parfaitement d'accord sur le principe, ils constitueront une commission franco-anglaise munie des pouvoirs nécessaires pour statuer sur le différend qui nous divise et mettront un terme aux procès pendants entre les expéditeurs anglais et les consommateurs français.

\*\*\*

#### PETITE CHRONIQUE RADICALE.

Sous ce titre : *Frères et Amis*, un journal de l'Internationale, le *Mirabeau*, de Verriers, tient aux adeptes un langage des plus significatifs. En voici quelques extraits :

« Il ne faut point par une fausse honte reculer devant un crime nécessaire au salut de tous ; il ne faut point, par une fausse humanité, reculer devant la suppression violente de l'homme qui tient sous le joug plusieurs millions de ses semblables. »

« Que toute arme, quelque vile qu'elle nous paraisse être, travailleurs, soit donc pour vous une arme ; aidez à la force par l'astuce, aidez à la force par la science, aidez à la force par l'intrigue et la ruse ; aidez-vous, puisqu'il le faut, du crime et de la bassesse pour arriver à vos fins. Tout crime cesse d'être un crime dès qu'il a pour but le bien de l'humanité. »

« Licet occidere regem ! »

« Peuple, afin d'être réellement fort, double Milton de Crotone d'Escobard, fais-toi jésuite pour vaincre les jésuites, et bourreau pour vaincre les bourreaux. »

« Sachez-le, travailleurs, il faut que, mettant notre devise à exécution, nous faisons disparaître les abus, les préjugés et la tyrannie en faisant disparaître leurs partisans... »

Tout commentaire serait superflu, n'est-ce pas ?

### Nouvelles militaires.

Voici l'ordre de mouvement que suivront les régiments d'artillerie, dans leurs prochains déplacements :

4<sup>e</sup> à Bourges. — 2<sup>e</sup> à Grenoble. — 3<sup>e</sup> à Castres. — 4<sup>e</sup> à Besançon. — 5<sup>e</sup> à Besançon. — 6<sup>e</sup> à Grenoble. — 7<sup>e</sup> à Rennes. — 8<sup>e</sup> à Châlons. — 9<sup>e</sup> à Castres. — 10<sup>e</sup> à Rennes. — 11<sup>e</sup> à Versailles. — 12<sup>e</sup> à Vincennes. — 13<sup>e</sup> à Vincennes. — 14<sup>e</sup> à Tarbes.

— 15<sup>e</sup> à Douai. — 16<sup>e</sup> à Clermont-Ferrand. — 17<sup>e</sup> à La Fère, provisoirement. — 18<sup>e</sup> à Toulouse. — 19<sup>e</sup> à Valence. — 20<sup>e</sup> à Poitiers. — 21<sup>e</sup> à La Rochelle, provisoirement. — 22<sup>e</sup> à Versailles. — 23<sup>e</sup> à Toulouse. — 24<sup>e</sup> à Tarbes. — 25<sup>e</sup> à Châlons. — 26<sup>e</sup> au Mans. — 27<sup>e</sup> à Douai. — 28<sup>e</sup> à Rennes, provisoirement. — 29<sup>e</sup> à Grenoble, provisoirement. — 30<sup>e</sup> à Orléans.

Le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonels.

On travaille activement, dans tous les chefs-lieux de régions, à l'agrandissement des casernes, la plupart insuffisantes, destinées à recevoir les troupes qu'attribue à chaque grande ville la nouvelle organisation militaire. Les petits détachements étant supprimés, beaucoup de villes ayant des bâtiments militaires pour deux ou trois compagnies n'auront plus de garnison, et leurs casernes seront vendues. — Le produit de ces immeubles sera versé au trésor de la guerre et servira à payer une partie des frais occasionnés par les constructions nouvelles.

A propos de la dislocation de l'armée de Versailles, une difficulté s'est élevée dans l'intérieur du régiment à l'occasion du tiercement. Le tiercement est l'opération qui consiste à mettre tous les trois ans les capitaines les plus anciens à la tête des compagnies paires, de telle sorte que dans chaque division, c'est-à-dire par deux compagnies, on trouve un ancien capitaine et un plus jeune. La division ou réunion de deux compagnies est souvent employée sur le champ de bataille, et le tiercement a par suite une haute importance.

Le tiercement s'étant effectué il y a un an, ne devait avoir lieu qu'en 1875 ; mais le grand nombre de nominations nouvelles sorties cette année ont tellement bouleversé les cadres que le ministre a jugé nécessaire, au moment du mouvement général des troupes par toute la France, de répéter dès cette année le tiercement.

Tous les officiers que nous avons pu voir paraissent enchantés de la décision du ministre.

## PROCÈS

DE

### M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1<sup>er</sup> Conseil de guerre, à Trlanon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION  
DUC D'AUMAËLE.

Audience du 6 octobre.

(Suite.)

Avant la lecture du rapport, le greffier donne les états de services du maréchal, puis lit l'acte d'accusation.

#### RÉSUMÉ DE L'ACTE D'ACCUSATION.

Le rapport débute par quelques considérations sur les plans du maréchal Niel et sur le projet de campagne qui fut adopté dès la déclaration de la guerre.

Lorsque, après la guerre de 1866, une lutte fut devenue probable entre l'Allemagne du Nord et la France, le maréchal Niel, entre autres mesures préparatoires, étudia quelles devaient être la composition et la répartition de nos forces en vue de cette grave éventualité. Il s'était arrêté au projet de former trois armées, deux en première ligne dans la Lorraine et dans l'Alsace, une troisième en réserve à Châlons. Deux corps distincts devaient être constitués, en outre, à Belfort et à Lyon ; ils étaient destinés à être le noyau de nouvelles réserves. Dans la pensée du maréchal Niel, le commandement devait être donné aux maréchaux Bazaine, Mac-Mahon et Canrobert.

Au moment où fut décidée la guerre de 1870, le gouvernement français, sentant bien qu'au début de la campagne nos forces seraient inférieures en nombre à celles de l'ennemi, s'était décidé, pour compenser ce désavantage, à prendre l'offensive. Comme dans le projet de 1866, on devait avoir deux armées en première ligne en Alsace et en Lorraine, pour laisser l'ennemi dans l'incertitude sur le point où se porterait le principal effort.

Deux combinaisons étaient en vue. Dans une pre-

mière hypothèse, celle où nous aurions des alliés, l'on devait passer le Rhin et se jeter entre les armées du nord et du sud. Dans une seconde hypothèse, où le concours que nous espérions nous ferait défaut, le théâtre de la guerre devait se circonscrire tout d'abord dans le Palatinat et dans la Prusse-Rhénane. Dans tous les cas, la flotte devait opérer une diversion dans la Baltique.

Malheureusement, au moment même où nos armées furent mobilisées, on renonça à ces sages dispositions dans le but, paraît-il, de pouvoir modifier plus facilement la répartition des forces suivant les circonstances. L'on ne forma qu'une seule armée, subdivisée en huit corps d'armée, y compris la garde. Cette combinaison permettait de réunir au besoin plusieurs corps sous la main de l'un des maréchaux. Quant au commandement suprême, l'Empereur se l'était réservé.

« Afin de diminuer le plus possible la confusion qui allait se produire pendant la période critique du passage de l'état de paix à l'état de guerre, on jugea à propos de répartir les corps d'armée en formation le long de la frontière et assez à proximité d'elle pour protéger le territoire contre les pointes de la nombreuse cavalerie de l'adversaire. Ces corps se constituèrent sur les points de rassemblement suivants : le premier à Strasbourg ; le deuxième à Saint-Avold ; le troisième à Metz ; le quatrième à Thionville ; le cinquième à Bitche ; le sixième au camp de Châlons ; le septième à Belfort ; la garde à Paris. »

« La concentration des corps devait suivre rapidement leur formation, dès que celle-ci paraîtrait assez avancée pour qu'on pût mettre les troupes en mouvement. On espérait pouvoir l'opérer vers la fin de juillet et, dans ce but, on avait réuni sur l'extrême frontière, notamment à Forbach et à Sarreguemines, de grands approvisionnements. L'on ne sait que trop les retards qu'éprouva le rassemblement des hommes de la réserve et la réunion des services administratifs, retards que l'on aurait pourtant bien dû prévoir. Cette cause, jointe à l'incertitude qui pesait sur les projets réels de l'ennemi, fit ajourner jusqu'au 4 août les premiers mouvements de concentration, et l'ennemi nous surprit avant qu'ils fussent terminés. C'est ainsi qu'après avoir été provocateurs nous fûmes envahis. »

« L'empereur s'était réservé, avons-nous dit, le commandement de l'armée ; des intérêts politiques le retenant à Paris, le maréchal Bazaine, pour parer à toute éventualité, fut investi, le 16 juillet, du commandement provisoire de l'armée. »

« Par décret du 19 juillet, le maréchal Le Bœuf fut nommé major-général de l'armée et se rendit à Metz le 24 pour activer l'organisation des corps au point de vue des services administratifs, précédant de quelques jours la venue de l'empereur qui arriva à Metz le 28 juillet. »

Le rapport examine ensuite les mesures qui furent prises et indique la position des divers corps d'armée : le 2<sup>e</sup> en flèche à Forbach et Spickeren ; le 3<sup>e</sup> à Saint-Avold ; le 5<sup>e</sup> à Bitche, reliant l'armée du Rhin au corps du maréchal de Mac-Mahon ; le 4<sup>e</sup>, général Ladmirault, à la gauche du 3<sup>e</sup>, et la garde plus en arrière servant de réserve à peu de distance de Metz.

Après cet exposé sommaire, le rapport passe à la bataille de Forbach et s'occupe sérieusement de la responsabilité qui incombe au maréchal et aux généraux placés sous ses ordres.

« Après avoir transmis les ordres dont il était porteur au général Metmann, le capitaine de Locmaria se rend près du général Castagny qui, sur le bruit du canon qu'on entend du côté de Spickeren, s'était mis en marche vers Guebenhausen. Il lui transmet l'ordre de se porter avec une brigade à Farschwiller et d'envoyer la seconde à Theding, à gauche de Cadenbronn. Le général doit donc se rapprocher du lieu du combat, mais il ne reçoit pas l'ordre de se mettre à la disposition du général Frossard (déposition du capitaine de Locmaria). Il était une heure en ce moment, et la seconde brigade aurait pu, si les ordres du maréchal eussent été exécutés, arriver en ligne entre 4 et 5 heures. Au lieu de s'y conformer, le général poursuit sa marche ; mais n'entendant plus rien dans le vallon entouré de bois où il avait conduit sa division, il revient bientôt après sur ses pas à Puttelange d'où, sur le bruit distinct de la canonnade qu'il entend de nouveau, il repart vers 6 heures du soir dans la direction indiquée par le maréchal. Il reçoit en route du commandant Caxtex, de l'état-major du maréchal, l'ordre de se mettre à la disposition du général Frossard (dépêche du maréchal à l'empereur, 7 heures du soir), mais trop tard pour lui être du moindre secours. »

« Quant à la division Montaudon, qu'un fil télégraphique reliait au quartier général et qui était la

plus rapprochée du 2<sup>e</sup> corps, elle ne reçoit ni instruction ni ordre à l'heure où il en était envoyé aux autres divisions du 3<sup>e</sup> corps. »

« Si, comme tout le commandant, comme le général Frossard lui-même l'avait demandé, dès neuf heures du matin, elle eût été dirigée en même temps que les autres divisions vers le 2<sup>e</sup> corps, si elle eût reçu l'ordre de l'appuyer, cette division serait arrivée de bonne heure en ligne et les affaires auraient vraisemblablement pris une tout autre tournure. Mais l'ordre ne devait parvenir au général de Montaudon qu'à trois heures. Ainsi au moment où le maréchal, appréciant la gravité de l'avant-garde de son armée, donne ses ordres à ses divisions, il ne dirige vers le général Frossard que la division la plus éloignée (division Castagny), absorbe pour se couvrir lui-même l'appui de la division Metmann, et laisse dans ses campements de la Blies la division Montaudon, qui est pourtant la plus voisine du champ de bataille et celle à laquelle ses ordres peuvent arriver instantanément. Cependant, le danger grossissait devant le général Frossard ; il télégraphie à une heure vingt-cinq minutes : « Je suis fortement engagé, tant sur la route et dans le bois que sur les hauteurs de Spickren ; c'est une bataille. Prière de faire marcher rapidement votre division Montaudon vers Grossblie Ders-troff et votre brigade de dragons vers Forbach. »

Le maréchal donne enfin les ordres dans ce sens à 2 h. 39 minutes ; à ce moment ses troupes sont en marche ; il n'y a plus qu'à laisser s'effectuer le mouvement ; rien ne retient le maréchal à Saint-Avold. La voie ferrée peut le conduire en 20 minutes à Forbach. Où pourrait-il mieux se rendre compte que sur le champ de bataille des péripéties de la lutte et des résolutions à prendre ?

N'est-il pas à craindre, en agissant autrement, qu'au lieu de diriger les événements il ne soit emporté par eux ? Pressé de questions, le maréchal se borne à répondre qu'il a jugé plus utile sa présence à Saint-Avold, centre de ses opérations. Ainsi abandonné à ses propres inspirations, le général Frossard, de plus en plus inquiet de la gravité de la situation, presse la marche du général Montaudon et appelle à lui le général Metmann. Il vient alors seulement sur le terrain pour se rendre compte par lui-même de la situation de ses troupes engagées pourtant depuis le matin dans un combat opiniâtre. Le général se dirige d'abord sur Stryng, il y appelle le reste de sa division de réserve commandée par le général Bataille qui fut successivement engagée. Cependant, aucun secours ne paraissait ; par contre, l'ennemi qui, lui, recevait continuellement des renforts, débordait notre gauche par les bois et montrait ses têtes de colonne sur la route de Sarrelouis à Forbach, prenant ainsi en flanc le 2<sup>e</sup> corps d'armée et menaçant les derrières de la gauche. Comprenant qu'une longue résistance dans la vallée pouvait amener un désastre, le général Frossard donna l'ordre aux troupes qui la défendaient de se reporter sur les hauteurs. Elles se retirèrent, tout en contenant l'ennemi, à travers l'incendie de Stryng et des premières maisons de Forbach, sur le plateau qu'elles atteignent à la nuit.

Voici d'ailleurs le résumé du rapport au sujet du maréchal :

« Si, en prévision d'un mouvement en arrière du deuxième corps, le maréchal eût assigné comme point de ralliement à son armée la position de Cadenbronn aux abords de laquelle les mouvements qu'il avait ordonnés allaient porter ses troupes, les conséquences malheureuses de la défaite de Spikren dues malheureusement au désordre qui se produisit à la suite du combat et qui jeta l'armée dans la confusion, auraient pu être facilement conjurées. Cette première rencontre qui témoignait si hautement de la solidité de nos troupes, loin de compromettre son moral, aurait donné à notre armée le sentiment de sa valeur ; peut-être la lutte aurait-elle pu recommencer le lendemain, soutenue par des troupes fraîches, établies sur une position d'une très-grande force et ayant en seconde ligne le quatrième corps et la garde qui, dans la matinée du 7, allaient arriver à Saint-Avold. »

« Telle paraît avoir été l'impression reçue par l'ennemi, à en juger par la prudence de sa marche le lendemain. Ce ne fut que dans les jours suivants que le désarroi général qui suivit l'affaire du 6 lui révéla toute l'étendue de l'avantage qu'il venait de remporter. »

« En résumé, en ne donnant pas en temps utile des ordres aux troupes placées sous son commandement, en restant éloigné du champ de bataille et, par conséquent, dans l'impossibilité de diriger le combat, en n'indiquant point de ralliement à son armée, le maréchal Bazaine a pleinement assumé la responsabilité de la perte de la bataille de Spikren, du désordre qui marqua les jour-

nées suivantes, du découragement profond qui en résulta pour nos troupes et de l'exaltation extraordinaire que ces événements inspirèrent à l'ennemi.

» On ne trouve d'explication plausible à la conduite du maréchal que dans ce parti-pris de ne pas compromettre les troupes placées sous ses ordres directs et de les conserver intactes. L'exactitude de cette appréciation résulte d'un propos tenu par le maréchal le soir du combat. D'après le dire d'un témoin qui en a déposé, le maréchal s'exprimant sur la position en flèche si dangereuse du général Frossard, fit la réflexion qu'il ne s'était pas soucié d'engager ses divisions à la suite du général.

Chose singulière, le maréchal paraissait considérer sa responsabilité comme tout à fait dégagée dans cette circonstance. Il y a trois ans que le général Frossard étudia la position de Forbach et qu'il la trouve superbe pour y livrer bataille, dit-il à un officier qui en a déposé. — Eh bien ! il l'a maintenant cette bataille. »

Qui donc commandait cette bataille, si ce n'est le maréchal Bazaine ?

Le maréchal nie formellement le premier de ces deux propos qu'on lui prête. Quant au second, il déclare ne pouvoir se souvenir des paroles prononcées peut-être dans un moment de mauvaise humeur, mais en tous cas il déclare qu'il n'y a pu avoir dans ses expressions, et encore moins dans sa pensée, un sentiment hostile au général Frossard ou dénigrant pour ce qui venait de se passer.

Après la bataille de Forbach, il devenait évident que nous ne pouvions plus tenir nos positions primitives, la retraite sur Metz fut donc ordonnée.

Le 12, la nécessité d'un commandement unique se faisant sentir, le maréchal Bazaine fut investi d'un pouvoir souverain.

Le rapport fait connaître à ce sujet un incident très-curieux qui, dit-il, « précipita sans doute ce dénouement. »

« Dans sa déposition devant la commission de l'Assemblée nationale instituée pour faire une enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale, déposition qui a été imprimée, M. de Kératry a affirmé que 18 ou 20 jours avant la révolution du 4 septembre, M<sup>me</sup> la marquise Bazaine était venue le trouver de la part du maréchal pour lui dire que la présence de l'empereur à l'armée compromettrait les opérations militaires, que le maréchal n'en acceptait plus la responsabilité, et qu'il désirait se retirer. M. de Kératry a ajouté que, de concert avec MM. Jules Favre et Picard, délégués par l'opposition, il avait été chez le ministre de la guerre, le comte de Palikao, pour lui faire cette déclaration, et que celui-ci avait répondu que, conformément au désir de la Chambre, le maréchal Bazaine allait être investi du commandement suprême. »

» Le général Palikao ayant pris possession du ministère le 10 août, et le maréchal ayant été nommé le 12, l'entrevue racontée par M. de Kératry a dû avoir lieu le 11.

» M. de Kératry a confirmé ces divers faits dans sa déposition reçue par voie de commission rogatoire; il a ajouté que M<sup>me</sup> la marquise ayant eu connaissance de sa déposition, était venue le trouver à Marseille, le 28 février 1872, pour lui dire que jamais le maréchal ne l'avait chargée de faire une déclaration du genre de celle qui se trouvait formulée par les termes de la déposition; que sa visite d'avant le 4 septembre n'avait été qu'une visite de bonnes relations dans des moments critiques.

» Madame la marquise s'est-elle mal expliquée, dit M. de Kératry, a-t-elle été au-delà de sa pensée ? Ai-je donné à son intervention personnelle une portée qu'elle récuse ? J'affirme que j'ai été l'interprète de sa parole, et je reste persuadé que puisque le maréchal l'affirme, il est resté complètement étranger à cette démarche. »

Appelés à déposer sur cet incident, MM. Jules Favre et Picard reconnaissent être intervenus auprès du ministre, en vue d'arriver à obtenir l'unité et l'aptitude dans le commandement. M. Picard a gardé le souvenir de la communication faite par M. de Kératry de la part du maréchal et des éventualités qu'elle laissait entrevoir : quant à M. Jules Favre, ces détails ne sont pas parfaitement présents à sa pensée.

M. le comte de Palikao se rappelle également la démarche faite auprès de lui au sujet du commandement de l'armée du Rhin, mais il déclare que le nom de la marquise ne fut pas mêlé à cette affaire et qu'il ne lui fut pas dit que le maréchal voulait donner sa démission. Interrogé sur cet incident, le maréchal a répondu que lorsque l'ouvrage de M. de Kératry a paru il fut fort ému du passage relatif à la visite faite à ce député par la marquise dans un but politique, et M<sup>me</sup> Bazaine

s'était décidée à faire le voyage de Marseille pour inviter M. de Kératry à modifier ce passage qui était une pure invention de sa part.

Après avoir rapporté cet incident le rapport donne déjà une première conclusion.

« Quelle qu'ait été la portée de l'intervention directe ou indirecte du maréchal, sa nomination imposée, surtout par l'opposition, lui créait vis-à-vis de l'Empereur une situation des plus difficiles. D'un autre côté la prépondérance du souverain donnait à ses désirs, malgré sa position nouvelle, l'apparence d'un ordre et enlevait ainsi au maréchal la liberté d'action qui lui était si nécessaire dans une conjoncture aussi grave. Par ce double motif le maréchal dut n'avoir plus qu'un désir, celui de se soustraire à une position embarrassante, à une tutelle périlleuse. Nous allons voir se traduire ce sentiment dans la conduite du maréchal pendant les jours qui vont suivre; seule elle peut donner l'explication des fautes énormes qui furent commises durant cette période. »

» Le 14 août l'armée quitta Metz et s'engagea sur la route (unique jusqu'à Gravelotte) qui conduit à Verdun. La 1<sup>re</sup> armée allemande jugeant l'occasion favorable, se jeta sur celles des divisions françaises qui n'avaient pu encore passer sur la rive gauche. Le rapport semble indiquer que ce retard est imputable au maréchal. En s'attardant de la sorte sur la rive droite, il laissa à l'ennemi qui avait suivi jusqu'à ce jour notre retraite, d'assez loin et sans l'inquiéter, le temps de masser ses forces et de venir nous attaquer au moment où la plus grande partie de l'armée avait déjà franchi la Moselle.

» L'inaction du maréchal est d'autant moins explicable, que l'empereur, justement inquiet de sa situation, et cette fois bien inspiré, le pressait vivement d'activer sa marche.

« Plus je pense à la position qu'occupe l'armée, lui écrivait-il le 12 août, — plus je la trouve critique, car si une partie était forcée et qu'on se retirât en désordre, les forts n'empêcheraient pas la plus épouvantable confusion. Voyez ce qu'il y a à faire, et si nous ne sommes pas attaqués demain, prenons une résolution. »

» L'empereur lui écrit de nouveau dans la journée du 13 : « Il n'y a pas un moment à perdre pour le mouvement arrêté. »

» Le maréchal lui répond : « Le général Coffinières, qui est en ce moment avec moi, m'affirme que, malgré toute la diligence possible, les ponts seront à peine prêts demain matin. »

» A ce moment, le maréchal paraît hésiter sur l'opportunité de passer sur la rive gauche. Il écrit à l'empereur ce même jour à neuf heures et demie du soir : « L'ennemi paraissant s'approcher de nous et vouloir surveiller nos mouvements de telle façon que le passage à effectuer sur la rive gauche pourrait entraîner un combat défavorable pour nous, il est préférable, soit de l'attendre dans nos lignes, soit d'aller à lui par un mouvement général d'offensive. Je vais tâcher d'avoir des renseignements; j'ordonnerai alors les mouvements que l'on devra exécuter et j'en rendrai compte immédiatement à Votre Majesté. »

» L'empereur lui répond à onze heures du soir : « La dépêche que je vous envoie de l'impératrice montre bien l'importance que l'ennemi attache à ce que nous passions sur la rive gauche; il faut donc tout faire pour cela. Si vous croyez devoir faire un mouvement offensif, qu'il ne nous entraîne pas de manière à ne pas pouvoir opérer notre passage. »

» Le maréchal abandonne son projet et donne ordre de passer sur la rive gauche; mais au moment où la plus grande partie de ses forces a quitté la Moselle, l'ennemi, qui avait mis à profit le temps perdu par nous, attaque notre arrière-garde. Il est repoussé avec la plus grande vigueur.

» Le combat de Borny inaugura d'une manière brillante, reconnaissons-le hautement, le commandement du maréchal Bazaine. Il releva le moral de notre armée, mais il retarda notre marche, et, à ce moment, puisque l'on voulait quitter Metz, il était bien plus important de gagner du temps qu'une bataille, car l'ennemi, secondé par tous nos retards, entreprenait en toute hâte le mouvement tournant qui allait le porter sur notre ligne de retraite et nous enlever toute communication avec l'intérieur. »

Le rapport critique très-vivement les dispositions qui furent prises et qui amenèrent l'encombrement des routes. Le maréchal, dit-il en substance, cherche à rejeter la responsabilité sur son chef d'état-major, mais elle lui incombe tout entière, car l'ordre de marche est entièrement écrit de sa main.

« Tandis que l'armée française atteignait si péniblement les plateaux, avait-on pris au moins des mesures pour arrêter ou entraver la marche de l'ennemi en rompant les ponts situés en amont

de Metz, tant sur la Seille que sur la Moselle ?

» En prévision des événements qui se déroulaient, des dispositifs de mine avaient été ménagés dans les ponts de Magny et de Marly-sur-la-Seille, dans les deux ponts d'Ars et dans celui de Pont-à-Mousson, sur la Moselle; mais un seul de ces dispositifs, celui du pont, barrage d'Ars, avait été chargé. Enfin, à Noveant, existait un pont suspendu qui pouvait être détruit en quelques minutes.

» Lorsque l'arrivée des coureurs ennemis fut signalée en avant de Corny, des demandes répétées furent adressées au général en chef dans la journée du 13 et dans la matinée du 14, par des habitants de Noveant et d'Ars pour que l'autorisation soit donnée de détruire les ponts. Aux deux premières dépêches on répondit : *Attendez*; une troisième resta sans réponse. De son côté, le service local du génie faisait, auprès du général Coffinières, une démarche semblable pour la destruction du pont d'Ars, démarche qui n'aboutit qu'à un refus.

» La nécessité de rompre les ponts de la Moselle entre Frouard et Metz aurait dû préoccuper le commandement du moment où le mouvement de retraite de l'armée avait été décidé. Il devenait très-urgent, en effet, d'assurer dès lors la sécurité de la circulation sur la ligne du chemin de fer de Châlons, Frouard, Metz, par laquelle allait arriver le 6<sup>e</sup> corps, et qui, par suite du tracé très-rapproché de la frontière du chemin des Ardennes, était la seule voie sûre pour communiquer avec l'intérieur de la France et approvisionner l'armée. Tout commandait d'occuper par un détachement la position de Frouard et l'entrée du défilé de Toul et de rompre les ponts en aval.

» On aurait ainsi coupé court aux insultes des coureurs et aux tentatives de destruction de la voie qui marquèrent le passage des diverses portions du 6<sup>e</sup> corps, tentatives dont le commandement fut instruit par le maréchal Canrobert. Le brillant coup de main du général Marguerite sur Pont-à-Mousson prouve que l'attention du général en chef fut attirée sur cette situation alarmante; malheureusement, le seul remède efficace, la rupture des ponts, ne fut pas ordonné.

» Bien que le maréchal soit demeuré jusqu'au 12 subordonné à l'empereur, on observa que sa responsabilité ne saurait être complètement dégagée au sujet des événements qui s'accomplissaient depuis que la retraite de l'armée était décidée; en fait, dès le 6, il avait le commandement des quatre corps concentrés sous Metz, il avait ainsi qualité pour prendre ou tout au moins pour réclamer les mesures jugées par lui indispensables. L'abstention complète dans laquelle il se renferma durant cette période ne peut donc qu'être blâmée.

Après avoir ainsi établi, constaté les faits, le rapport arrêtant un instant le récit cherche quelle a pu être la raison de toutes les fautes qu'il vient de signaler.

A ce point de vue le passage suivant à une importance spéciale :

« La déposition d'un officier supérieur, reçue dans le cours de l'instruction, établit également que le maréchal n'était nullement décidé, le 15 août, à gagner, coûte que coûte, la place de Verdun; son véritable désir était de se dégager de la tutelle de l'empereur. « Le maréchal, dit-il, causant familièrement avec moi, se plaignait des embarras que lui donnaient les ordres qui venaient à la traverse des siens. Il me dit qu'il aimerait mieux emmener autre chose que ce pont de bateaux que l'empereur avait voulu emmener avec lui, pour, me dit le maréchal, faciliter le passage de la Meuse, passage que selon lui il n'y avait pas lieu d'effectuer. »

» Le maréchal entendait-il, ajoute le témoin, dire par là qu'il voulait revenir sous Metz après le départ de l'empereur ou aller opérer vers le sud, c'est ce que je ne pourrais préciser. »

(La suite à demain.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le chiffre total des jeunes soldats inscrits sur la première partie du contingent de la classe de 1872 est de 151,039.

Le contingent appelé sous les drapeaux sera de 89,023 hommes; mais, en raison de non-valeurs, il est nécessaire, pour atteindre ce chiffre, de désigner, sur la première partie de la liste du recrutement cantonal, 95,455 jeunes soldats, qui formeront la première partie de la liste du recrutement. Les autres jeunes soldats inscrits sur cette partie de la liste composeront la seconde portion.

On sait que la première portion est destinée à servir pendant cinq ans, et la seconde portion de six mois à un an.

Dimanche prochain, irrévocablement, débuts de la troupe de comédie, drame, vaudeville, opérette, dirigée par M. Henri Chantilly.

Jeudi soir, cinq personnes et deux enfants, montés dans une carriole, revenaient de Bouillé-Loretz à Tancoigné, lorsque, à peu de distance du bourg des Verchers, le cheval s'effraya à la vue d'un tas de pierres et se jeta violemment de côté. La voiture fut renversée dans un fossé, et si malheureusement que l'une des voyageuses, la femme Loiseau, fut tuée sur le coup. Les autres personnes et les enfants en ont été quittes pour des contusions sans gravité.

Le lendemain, à Vihiers, une petite fille de sept ans, demeurant chez son oncle, ayant été laissée pendant quelques instants sans surveillance, tomba dans un bassin situé près de l'habitation. Lorsque sa tante s'en aperçut, l'enfant respirait encore; cette femme se précipita dans l'eau pour essayer de la retirer, et elle eut infailliblement péri si ses cris n'eussent été entendus des voisins. Quant à la pauvre petite, elle n'a pu être rappelée à la vie.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme échu fin septembre.

On vient de munir les sapeurs-pompiers de Lille d'un nouvel engin destiné à rendre de grands services dans les incendies où les escaliers sont atteints par les flammes. Ce sont de très-fortes toiles garnies tout autour de poignées solides, et que plusieurs hommes tiendraient au-dessous des fenêtres pendant que les incendiés sauteraient dedans.

L'essai de ces toiles de sauvetage a eu lieu dimanche dernier à Lille.

Les résultats ont été concluants. Des pompiers se sont précipités, d'abord du premier étage, du second et du troisième, sans que le moindre accident se soit produit.

On parle d'une quarantaine de toiles qui seraient réparties sur tous les points de la ville, dans chacun des postes permanents des pompiers, des postes militaires et des postes de police.

Cet exemple serait bon à suivre dans les villes où le corps des pompiers est sérieusement organisé, comme à Saumur.

La cour de Bourges vient de décider que l'avis imprimé adressé par un officier ministériel à sa clientèle, pour le recouvrement des sommes dues à son étude, ne constitue pas une correspondance personnelle et doit, par suite, bénéficier de la taxe réduite, édictée par l'art. 9 de la loi du 25 juin 1856 pour les imprimés, papiers d'affaires ou de commerce. (Ainsi jugé dans une affaire Arnaud.)

Le fait suivant est assez rare, dans nos contrées, — au mois de septembre ! — pour qu'il mérite d'être relaté.

M. Villette, capitaine au 10<sup>e</sup> cuirassiers, étant à la chasse dans les Deux-Sèvres, a tué un magnifique héron, qui avait eu la malencontreuse idée de passer au-dessus de sa tête, et à portée de son fusil Lefauchoux.

Le *Constitutionnel* publie, sous la signature Bachaumont, cette curieuse explication sur un fait dont les journaux radicaux ont fait grand bruit.

Il s'agit du château d'Amboise et de son concierge :

« Le gardien du château a été congédié de sa place peu de temps après la rentrée du comte de Paris en possession du domaine de son grand-père. De là *tolle* et indignation à fracas contre cette atesse royale « qui, pour réaliser une épargne de 4,200 francs, a mis en cause l'existence d'une famille d'anciens serviteurs. »

» Mais il existe, à propos du gardien en cause, une petite anecdote qui éclaire l'affaire et que je me fais un devoir de divulguer, ne fût-ce que pour apaiser les gens de bonne foi dont la bile s'échauffe trop facilement aux racontars républicains.

» Dans les premières semaines de cette année, un jeune couple vêtu fort simplement et à l'attitude des plus modestes visitait en touriste le château d'Amboise.

» Arrivé dans la salle à manger, le jeune homme ouvre une fenêtre pour faire contem-

pler à sa compagne l'admirable vue que l'on a de cette pièce.

« On n'ouvre pas les fenêtres, ici, s'écrie alors d'une voix brusque le gardien qui accompagnait les visiteurs.

« Le voyageur ne souffle mot, mais laisse la fenêtre ouverte. On continue à parcourir les appartements. En repassant dans cette même salle :

« Fermez donc votre fenêtre, je vous dis, vous ! reprend le concierge d'un ton insolent.

« Non, réplique le jeune homme froidement, je la fermerai quand je viendrai habiter le château.

« Vous voyez d'ici le tableau. Les visiteurs n'étaient autres que le comte et la comtesse de Paris. Quelques jours après, le concierge était renvoyé. »

## Faits divers.

### LES SIGNAUX DE CHEMINS DE FER.

Un signal mal fait, un avertissement qui passe inaperçu et l'existence de 7 ou 800 personnes peut se trouver gravement compromise ; aussi, pour les compagnies de chemins de fer, multiplier les signaux, tout en les simplifiant toutefois, est une constante préoccupation.

Et parmi ceux qui voyagent, combien en est-il qui, à la vue d'un signal, sache se rendre compte si, oui ou non, le train qui les emporte se trouve exposé à un danger quelconque ! Quelques notions sommaires sur les principaux signaux usités sur les voies ferrées ne peuvent donc qu'être utiles au public, et, dans certains cas, les mettre en garde contre les accidents.

Les signaux à la main s'exécutent : le jour, avec un drapeau vert ou rouge ; la nuit, avec un feu blanc, vert ou rouge. Le signal fixe consiste en un appareil portant : le jour, un disque tournant, dont l'une des faces est peinte en rouge ; la nuit, le disque porte une lanterne allumée présentant un feu rouge.

Le drapeau roulé indique que la voie est libre ; le drapeau vert déployé commande le ralentissement ; le drapeau rouge déployé veut dire arrêt immédiat.

Le disque du signal fixe, effacé, indique que la voie est libre ; le disque présentant la face rouge commande l'arrêt.

La lanterne à verre blanc immobile signifie que la voie est libre ; si le feu est vert, il faut ralentir la marche du train ; s'il est rouge, arrêter immédiatement.

A défaut de verre rouge, toute lumière vivement agitée commande l'arrêt : il en est de même de la détonation de pétards.

Un son de trompe allongé annonce l'approche d'un train ou d'une machine ; plusieurs sons de trompe successivement répétés demandent du secours.

Un drapeau vert le jour, un feu vert la nuit placés sur un terrain, du côté de l'entrevoie, indiquent que ce train est dédoublé et qu'à dix minutes d'intervalle il est suivi par un autre train.

Un coup de sifflet prolongé appelle l'attention. Deux coups de sifflet saccadés commandent de serrer les freins ; un coup de sifflet bref ordonne de les desserrer.

La nuit, tout train ou toute machine en marche doit au moins porter un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière.

Un train en détresse et réclamant le secours d'une machine doit siffler longuement et à coups répétés.

Pour indiquer la direction des trains aux approches des bifurcations, le mécanicien doit donner un coup de sifflet prolongé s'il va à gauche et trois coups s'il se dirige vers la droite.

\* \*

UN FAMEUX COUP DE FUSIL. — Un chasseur, réputé très-adroit, se trouvait à une petite distance de Nonancourt (Eure), sur la route allant à Damville. Il voyageait en voiture ; mais, en homme de précaution, il avait avec lui son fusil chargé.

Apercevant un grand nombre de sansonnets voltigeant au-dessus d'un troupeau de

moutons, il s'empresse de descendre, prépare son arme et lâche une bordée.

Que croyez-vous qu'il abat ? Les sansonnets... Non, sept brebis appartenant à un honnête cultivateur, auquel il a été obligé de payer 140 fr. d'indemnité, par arrangement devant M. le juge de paix.

Voilà un riche coup de fusil, un peu coûteux, mais quel coup et quel fusil !

Guillaume Tell abattait avec une flèche la pomme placée sur la tête de son fils. Tout le monde, hélas ! n'est pas Guillaume Tell. Une flèche, d'ailleurs, est une arme primitive et n'eût abattu qu'une pièce de gibier, tandis que le fusil en a frappé sept ! — C'est la preuve d'une grande supériorité... de l'arme.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN.

### EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan

### 4,388,889 Obligations au Porteur

RAPPORTANT 30 FRANCS D'INTÉRÊTS ANNUELS, PAYABLES PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> AVRIL ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Remboursables à 500 francs en 33 ans par tirages semestriels.

Les deux premiers tirages auront lieu en septembre 1874.

#### PRIX D'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 297 fr. 50 c.

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1873.

PAYABLES :			
25 fr.	» en souscrivant.....	25 fr.	»
77	50 lors de la répartition....	77	50
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 décembre 1873.....	50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 janvier 1874..	50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 février 1874..	50	»
45	» le 1 <sup>er</sup> avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant à cette date.....	30	»
297 fr. 50	Somme réelle à verser	282 fr. 50	

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72..	57 85	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	825	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292	50	»
4 1/2 % jouiss. mars. ....	82 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	442	50	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier .....	370	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	»
5 % Emprunt 1871 .....	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche ..	675	»	10	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»
Emprunt 1872 .....	93 15	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	362	50	11 25				
— libéré .....	92 75	»	»	Est, jouissance nov. ....	515	»	1 25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	907	50	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	401 25	»	3 75	Midi, jouissance juillet. ....	590	»	»				
— 1865, 4 % .....	435	»	2 50	Nord, jouissance juillet. ....	1010	»	»				
— 1869, 3 % t. payé. ....	288 75	2 75	»	Orléans, jouissance octobre. .	817	50	5				
— 1871, 3 % 70 fr. payé. .	252 25	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	503	75	8 75				
Banque de France, j. juillet. .	4250	»	5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	532 50	2 50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	687	50	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv. .	13	»	1 50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 500 fr., le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

### A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

15, PLACE VENDÔME, A PARIS

### A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

A LONDRES

ET

### A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873

Elle sera ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit Mobilier et dans les principales villes de l'Étranger.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier. Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 34<sup>e</sup> fascicule, EMB à ENC est en vente.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### DEUX MAISONS

Contigues,

Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n<sup>os</sup> 1 et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin ; deux chambres et cabinets au premier étage ; deux chambres, lieux d'aisances et mansardes au deuxième étage.

La deuxième, où habitait M<sup>me</sup> Bonneau, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule ; quatre pièces au premier étage ; greniers et mansarde.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (398)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Michel, n<sup>o</sup> 2, et quai de Limoges,

Appartenant à M. H. BAILLOU DE LA BROUSSE.

Cette maison comprend : vaste logement, cour, servitudes, remise, écurie, buanderie.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (397)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON

Rue de l'Echelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

### HAUTES NOUVEAUTÉS.

### M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle,

A SAUMUR,

### DEMANDE de OUVRIÈRES

pour la confection et les robes.

Bonne rétribution.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.